

# france & monde | l'événement

## Réparer l'histoire tragique des « enfants de la Creuse »

Une loi, adoptée cette semaine, vise à ouvrir un droit à la réparation pour les enfants réunionnais déplacés dans 83 départements de l'Hexagone entre 1962 et 1984.

Ils ont longtemps été appelés « enfants de la Creuse », mais ces mineurs réunionnais qui ont été déracinés de force ont atterri dans 83 départements, dont l'Indre. Au moins 2.015 enfants, âgés de 3 à 15 ans, ont ainsi été « transplantés » entre 1962 et 1984, selon l'étude pilotée par le sociologue Philippe Vitale, transmise au ministère des Outre-mer en 2018. Ils ont été arrachés à leur famille, à leur culture et à leur histoire pour remplir un double objectif : réduire la surpopulation de La Réunion et repeupler des zones désertées par l'exode rural.

« Il y avait plusieurs catégories : les enfants en garde, les pupilles orphelins et les pupilles abandonnées, retrace l'avocate Elisabeth Rabesandratana, représentante de victimes. Dans le dernier cas, les assistantes sociales racontaient aux parents réunionnais que leurs enfants iraient à l'école, qu'ils pourraient avoir un bon métier... Et surtout qu'ils pourraient revenir tous les ans, en vacances. Les parents, qui ne parlaient pas forcément le français, signaient un document très ambigu où ils disaient qu'ils autorisaient leur enfant à "être hébergés" en métropole, mais ce n'était pas un acte d'abandon. Pourtant, lorsqu'ils étaient mis dans l'avion, c'était un billet sans retour. Peu important les catégories, il n'était pas question qu'ils reviennent. »

### « C'est quelque chose qui ne la quitte pas »

Certains d'entre eux se voyaient délivrer un état civil créé de toutes pièces. « D'un seul coup de baguette magique, ils apparaissaient nés en métropole. Tout était fait pour les empêcher d'avoir accès à leurs véritables origines », déplore l'avocate. Comme les fratries étaient séparées, certains ignoraient qu'ils avaient des frères et sœurs en métropole. « Une femme m'a notamment raconté qu'elle a découvert sur le tard que son frère habitait le village d'à côté parce qu'il portait un autre nom qu'elle, rapporte la députée réunionnaise Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine). Elle se dit qu'ils auraient pu tomber amoureux, qu'ils auraient pu avoir des enfants... C'est quelque chose qui ne la quitte pas. »

Pendant des décennies, l'am-



Une stèle en hommage à ces enfants à La Réunion. (Photo Wikimedia Commons, RémiH)

pleur de ce drame a été sous-estimée et invisibilisé. En 2002, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales refusait de « dresser un bilan négatif » de cette politique. Ce n'est qu'en 2018 que l'étude de Philippe Vitale, en épluchant la politique de l'Aide sociale à l'enfance (à l'origine des placements), a pu démontrer qu'il y avait bien eu « une gestion administrative défaillante, des traitements inadmissibles, des manques affectifs et des violences éducatives ».

### « Une sénatrice leur a demandé pardon »

« C'était une politique de l'État », rappelle Elisabeth Rabesandratana. L'avocate évoque notamment la responsabilité d'un certain Michel Debré qui était député de La Réunion de 1963 à 1988. « Il n'a pas inventé cette politique, mais il y a forcément participé », dit-elle. Plus de quarante ans plus tard, « l'État est dans une démarche

de réparation », ajoute-t-elle, après l'adoption à l'unanimité, mardi 16 juin, d'une loi visant à ouvrir un droit à la réparation pour ces enfants. « C'était très émouvant, il y a même une sénatrice qui leur a demandé pardon. »

« On avait que trop tardé à agir », souligne de son côté la députée Karine Lebon qui a porté la proposition de loi à l'Assemblée nationale. « Plusieurs victimes m'ont dit : "On m'a volé ma vie", raconte-t-elle avec émotion. Mais ce qui était très fort c'est qu'après le vote, plusieurs m'ont aussi dit : "Là, on m'a rendu la vie." » Elle pense aussi à l'histoire de Sylvie, atteinte d'un cancer du pancréas, qui avait fait une tentative de suicide quand la Conférence des présidents (qui fixe l'ordre du jour du Parlement) n'avait pas jugé ce texte prioritaire, en mai 2025. « Je pense à tous ces gens-là qui ont grandi avec cette blessure et qui, aujourd'hui, voient que l'État cher-

che à les réparer. »

Pour la sénatrice Viviane Malet (Les Républicains), qui portait le texte au Sénat, « c'est une reconnaissance de la responsabilité de l'État dans la transplantation de ces enfants et les traumatismes physiques et psychiques que cela a engendrés pour ensuite les aider à reconstruire leurs parcours de vie ».

### Une réparation financière

Cette reconnaissance passera notamment par l'institution d'une journée nationale d'hommage chaque 18 février, l'inscription de cette histoire dans les programmes scolaires et l'ouverture d'un droit à la réparation sous forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds créé par l'État. Une commission dédiée au sujet sera bientôt créée (un décret est attendu pour préciser sa composition, son organisation et son fonctionnement). Elle aura trois ans pour recenser toutes les victimes et leurs descendants, ainsi que préciser le montant et les conditions de versement de cette allocation forfaitaire. L'avocate Elisabeth Rabesandratana sait à quel point cette réparation financière est essentielle. Pour l'illustrer, elle raconte : « Après l'annonce du vote de la loi, j'ai entendu un des ex-mineurs dire qu'il était heureux de cette décision parce qu'elle lui permettra de se payer sa tombe. »

Ambre Philouze-Rousseau

### » édito

#### Coûts



Par Olivier Pirot

De fermetures d'écoles contraignant des parents à suspendre leur activité professionnelle, aux animations et activités sportives annulées mais pour lesquelles commerçants, associations et clubs avaient investi, en passant par l'effet direct de la chaleur pour les entreprises, les artisans ou les agriculteurs sur leur travail... cette canicule déjà inédite a un impact bien réel et concret sur l'économie française. Et pas seulement. C'est toute l'Europe qui est concernée par ce nouvel épisode, après celui de mai qui avait contraint de nombreux pays, y compris ceux habitués aux fortes températures, à revoir certaines pratiques professionnelles alors que l'été n'était même pas là encore.

Les effets du changement climatique sont de plus en plus palpables et récurrents : des orages violents aux inondations de l'hiver en passant par des épisodes de gel après une floraison précoce ou des sécheresses. Des impacts qui, mécaniquement, ont un coût qui va se révéler très rapidement supérieur aux mesures préventives nécessaires qu'il aurait fallu prendre au niveau mondial pour maintenir le réchauffement sous les deux degrés et même sous 1,5 °C. Bien évidemment, il n'y a pas que les coûts, économiques ou assurantiels, qui risquent d'être lourds à porter. Alors que Météo France annonce une canicule d'une durée et d'une sévérité identiques à celle d'août 2003, on peut s'inquiéter aussi pour son coût sanitaire à venir. De très nombreux Français appréhendent avec angoisse un week-end et un début de semaine où les 40 °C devraient être dépassés et les nuits tropicales se succéder.

### aujourd'hui

- > Meeting de **Bruno Retailleau**, président des Républicains (LR), au Parc floral de Paris, dans le cadre de la campagne pour la présidentielle.
- > 50<sup>e</sup> anniversaire du voyage du **général de Gaulle** en Union soviétique.
- > Visite pastorale du **pape Léon XIV** à Pavie (Italie).

### sur lanr.fr

**La Terre ne finira peut-être pas engloutie par le Soleil, selon des chercheurs**

### en savoir plus

#### Vous vous demandez si vous en faites partie ?

L'avocate Elisabeth Rabesandratana est persuadée : « Il y a encore des victimes qui s'ignorent. » Si vous pensez que vous pouvez faire partie de ces enfants « transplantés » ou que cela pourrait concerner un membre de votre famille, vous pouvez contacter la Fedd (Fédération

des enfants déracinés des départements et régions d'Outre-mer) sur son site internet. La Fedd, présidée par Marie-Germaine Périgogne, se chargera ensuite de demander aux Archives nationales si la personne concernée fait ou non partie de la liste des enfants « transplantés ».